



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 11 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE GOUVERNEMENT DEMANDE A ADP D'ABANDONNER LE PROJET DE TERMINAL 4 ET DE PRESENTER UN NOUVEAU PROJET D'EVOLUTION DE L'AEROPORT DE PARIS-CHARLES DE GAULLE

Dans le prolongement de la présentation en Conseil des ministres du projet de loi Climat et Résilience, Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique, Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance et Jean-Baptiste DJEBBARI, ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports, demandent à Aéroports de Paris de présenter un nouveau projet d'aménagement pour l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.

Le Groupe ADP porte un projet de transformation de la plateforme de Paris-Charles de Gaulle, baptisé « terminal 4 » (T4), qui intègre le développement de capacités d'accueil supplémentaires de passagers, pour accompagner la croissance du trafic aérien, avec la création d'une nouvelle aérogare et d'aires de stationnement avions associées.

Ce projet n'a pas suffisamment fait la preuve de sa compatibilité avec les exigences croissantes en matière de réduction des impacts environnementaux du secteur aérien, et n'intègre pas suffisamment le développement à venir de « l'avion vert ». Par ailleurs, la crise COVID-19 remet en cause les prévisions de trafics, et les besoins de développements de la plateforme à l'horizon de temps qui avait été anticipé.

Le Gouvernement demande donc à ADP d'abandonner ce projet de terminal 4 (T4), qui n'est plus adapté aux enjeux actuels.

Le secteur aérien s'engage aujourd'hui dans une phase de transformation de son activité, pour être en mesure d'ici une quinzaine d'années de faire voler des avions décarbonés. Cette perspective, combinée au déploiement, dès 2021, des carburants alternatifs durables, doit permettre de concilier la nécessité de baisser fortement les émissions de gaz à effet de serre avec la reprise du trafic aérien après la crise sanitaire que nous traversons.

Le Gouvernement accompagne la filière aéronautique française, les compagnies aériennes et les exploitants de plateformes aéroportuaires pour qu'elles soient à la pointe de la

transformation écologique du secteur aérien. C'est dans cet objectif que le plan de relance consacre 1,5 Md€ au soutien à l'innovation technologique pour « l'avion vert »

Le Gouvernement agit aussi pour contenir les émissions de gaz à effet de serre du secteur aérien dans la période transitoire qui nous sépare du déploiement de ces avions décarbonés. Cela passe notamment par la compensation des émissions pour les vols intérieurs en métropole, dont la systématisation est prévue par le projet de loi « Climat et Résilience » présenté en Conseil des ministres le 10 février, et par la suppression de dessertes aériennes quand il existe une alternative en train de moins de 2h30. Le Gouvernement accompagne aussi le déploiement des carburants alternatifs durables pour l'aviation.

Dans ce contexte, le Gouvernement considère qu'ADP a un rôle essentiel à jouer dans cette transition pour concilier le développement du trafic hors réseau domestique, la préservation de la connectivité de la France et le renforcement du hub parisien avec les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre du transport aérien.

Il demande donc à ADP de présenter, dans les meilleurs délais possibles, un nouveau projet d'évolution de la plateforme de Paris-Charles de Gaulle s'inscrivant dans cette perspective.

Ce projet doit s'inscrire dans les objectifs nationaux et européens en matière de lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement et notamment l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050. Pour cela, il devra notamment prévoir les nouvelles infrastructures nécessaires à l'avion décarboné, améliorer la performance environnementale des aéroports et renforcer l'intermodalité avion/train, qui permettra d'accroître fortement les alternatives ferroviaires aux vols aériens pour desservir l'aéroport dans les trajets qui nécessitent des correspondances.

Ce projet global, qui fera l'objet d'échanges dans les prochains mois, sera validé dans le cadre du renouvellement du contrat de régulation économique qui lie l'Etat et le groupe ADP.

Service presse de Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique
01 40 81 78 31 - secretariat.communication@ecologie.gouv.fr
Service presse de Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance
01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Service presse de Jean-Baptiste DJEBBARI, ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des Transports
01 40 81 77 57 - secretariat.beyret@transports.gouv.fr
